

DEMANDE DUPLICATA de DIPLÔME

Votre demande doit OBLIGATOIUREMENT être retournée à :

Service scolarité
Bât. 07
58 rue Michel Ange
44606 SAINT-NAZAIRE

A réception de votre courrier et des pièces-jointes,
la scolarité communiquera votre demande à l'Université de Nantes
pour son traitement.

**Votre diplôme vous sera adressé en recommandé avec AR
dans un délai de 4 à 6 mois**

Veuillez renseigner la demande page suivante et y joindre les pièces ci-dessous.

Pièces à joindre OBLIGATOIUREMENT :

- 1) Un timbre-poste de 9,13 €
(TARIF en vigueur au 01/01/2026 pour un recommandé **de plus de 50g** avec accusé de réception), ne pas joindre d'enveloppe.
- 2) Une photocopie Recto/Verso de votre pièce d'identité
- 3) Joindre le recommandé vierge avec A/R (à demander dans un bureau de poste) 
- 4) Préciser l'adresse à laquelle le diplôme doit être envoyé
Envoi par lettre recommandée avec Avis de réception au nom du détenteur du diplôme

Service Scolarité
Bât. 07
58 rue Michel Ange 44606 SAINT-NAZAIRE
Tél. 02 40 17 81 59
scolarite.iutsn@univ-nantes.fr

DEMANDE DUPLICATA de DIPLÔME

(Demande à retourner avec les pièces-jointes à l'adresse mentionnée ci-dessus)

Je soussigné(e) :

NOM et PRENOM :

.....

Né(e) le : à

Demeurant :

.....
.....
.....
.....

Demande de duplicata de mon diplôme suite à la perte de celui-ci :
.....
.....
.....

Promotion :

Fait à :, le

Signature :